

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0250/PR/MAMBW portant modification des membres de la mission de Pèlerinage du décret relatif à la création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'Année 2009.

n° 2009-0250/PR/MAMBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

12 novembre 2009

Numéro JO

n° 21 du 15/11/2009

Date du numéro

15 novembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU La Loi n°19/AN/08/6ème L portant attribution et organisation du Ministère des Affaires Musulmanes et de Biens Waqfs

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent décret modifie les membres de la mission officielle du décret n°2009-0244/PR/MBWAM portant création de la mission officielle du Pèlerinage pour l'Année 2009.

Article 2

Cinq membres sont ajoutés à l'ancienne liste de la mission officielle. Il s'agit des membres suivants :1. Adam Hamadou Ibrahim2. Hassan Youssouf Mohamed3. Houssein Ahmed Guelleh4. Houssein Kahieh Warsma5. Waddah Mohamed Abdallah

Article 3

Les charges afférentes aux nouveaux membres sont prises en charge par le Budget de l'Etat

Article 4

Le reste des articles est inchangé.

Article 5

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera publié également dans le Journal Officiel de la République selon la procédure d'urgence.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH